

# Liberté pour Öcalan

Le processus pour la paix et la société  
démocratique et le droit à l'espoir



Liberté pour Öcalan,  
solution politique à la question kurde

Août 2025

X: @Vigil4Ocalan

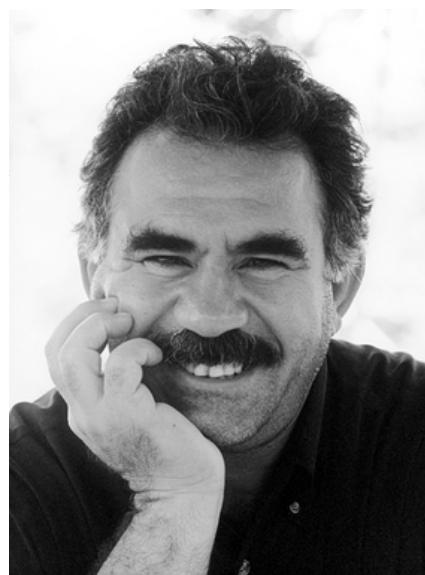
Youtube:@Vigil4Ocalan



En 1999, le leader du peuple kurde Abdullah Öcalan a été arrêté à la suite d'une conspiration internationale et emprisonné dans la prison de l'île d'İmralı. Malgré cela, son mouvement reste au cœur des luttes kurdes pour l'autonomie et la démocratie au Moyen-Orient. Ses théories inspirent les mouvements mondiaux pour la libération des femmes, l'écologie et la coexistence.

Aujourd'hui, en tant qu'interlocuteur clé du processus en cours pour la « paix et la société démocratique » et représentant légitime du peuple kurde, les conditions doivent être créées pour que M. Öcalan puisse participer pleinement au processus et, à terme, pour qu'il soit libéré.

En ce qui concerne les processus juridiques, la réalisation de la décision de 2014 de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur le « droit à l'espérance » reste cruciale, car elle reconnaît le droit de M. Öcalan à ce que son cas soit réexaminé et à ce qu'il soit finalement libéré. En septembre 2025, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe discutera à nouveau de cette affaire et du refus de la Turquie d'appliquer les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. Il s'agit d'une occasion unique pour les institutions européennes d'adopter une position claire sur ce sujet et de soutenir la démocratisation en Turquie. Les décisions de la Cour et les mécanismes de leur mise en œuvre existent, ce qu'il faut maintenant, c'est une volonté politique, une action concrétisant un engagement en faveur d'une politique démocratique.



Le droit à l'espoir est un concept émergent dans le droit international, particulièrement pertinent dans le discours sur les droits de l'homme. Il est surtout reconnu dans le contexte de l'emprisonnement à vie et de la possibilité de libération, tel qu'énoncé par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Dans des affaires telles que Vinter et autres c. Royaume-Uni (2013), la Cour a estimé que les peines d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de réduction de peine ou de libération constituaient une violation de l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme).

Ce faisant, l'arrêt reconnaît implicitement le « droit à l'espoir » : l'espoir est un aspect important et constitutif de la personne humaine, étroitement lié au concept de dignité. À cet effet, dans une décision concordante, le juge Power-Forde a affirmé que « leur refuser l'expérience de l'espoir reviendrait à nier un aspect fondamental de leur humanité, ce qui serait dégradant ».

Bien qu'il ne soit pas explicitement mentionné dans les principaux traités internationaux, le droit à l'espoir est ancré dans la dignité inhérente à la personne humaine, un principe inscrit dans des instruments tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Il recoupe des droits tels que:

- Le droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants (article 3, CEDH ; article 7, PIDCP)

- Le droit à la réadaptation et à la réinsertion des prisonniers
- Le droit à la vie et à la dignité humaine

Ainsi, bien qu'il soit encore en évolution dans la théorie et la pratique juridiques, le droit à l'espoir sert d'impératif moral et juridique qui renforce la dignité humaine dans le cadre du droit international des droits de l'homme. Il s'agit fondamentalement d'un droit à la reconnaissance : un droit à être reconnu dans les termes du droit européen des droits de l'homme et de la capacité d'une personne à changer, où l'espoir émerge en tant que porteur d'une vision de l'avenir.

Dans le contexte de l'affaire Abdullah Öcalan et du processus pour la paix et la société démocratique, la reconnaissance du « droit à l'espoir » revêt une importance et une signification accrues. En emprisonnant Öcalan, l'État turc et ses complices ont tenté de réduire au silence et de réprimer le peuple kurde et le mouvement qu'il a lancé. Reconnaître le « droit à l'espoir » dans ce contexte revient donc à reconnaître le droit d'un peuple à vivre dans la dignité, à l'abri de tout traitement dégradant. Il ne s'agit plus seulement de l'espoir et de la possibilité d'un changement pour un individu, mais pour une société démocratique et diversifiée ; il ne s'agit plus seulement de la reconnaissance d'un individu, mais d'une philosophie de liberté et de vie qui peut offrir des solutions à bon nombre des crises les plus pressantes de notre époque. Il s'agit donc à la fois d'une question juridique et d'une question de démocratie et de paix, en reconnaissant que la liberté d'Öcalan est un facteur clé pour la résolution politique et démocratique de la question kurde.

## **1998 - Öcalan quitte la Syrie et part en Europe à la recherche d'une solution politique à la question kurde**

- 10 octobre 1998 : Öcalan quitte la Syrie pour l'Europe. Il se rend d'abord en Grèce, où, bien qu'il ait été invité par les autorités grecques, il se voit refuser l'entrée sur le territoire. De là, il se rend ensuite en Russie et dans plusieurs autres pays européens, à la recherche d'interlocuteurs avec lesquels travailler à une solution politique à la question kurde.
- novembre 1998 : Öcalan reste en Italie pendant près de six semaines. Des milliers de Kurdes se rendent en Italie pour exprimer leur soutien à ses efforts visant à trouver une solution politique à la question kurde.



## **1999 - Capture, procès et condamnation à mort**

- 15 février 1999 : Öcalan est capturé à Nairobi, au Kenya, par une conspiration internationale de différentes forces de renseignement occidentales et transféré sur l'île d'İmralı en Turquie.

- 16 février : Arrivée sur l'île d'İmralı, détenu en isolement.
- Dans tout le Kurdistan, en Turquie et en Europe, le peuple kurde mène un vaste soulèvement contre la conspiration
- 25 février : Première rencontre avec ses avocats - brève et non privée.
- 2 mars : Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) effectue sa première visite.
- 11 mars : Première réunion privée avec le conseiller juridique.
- 31 mai : Début du procès devant la Cour de sûreté de l'État d'İmralı.
- 29 juin : Condamné à mort pour trahison et séparatisme.
- 25 novembre : La Cour de cassation turque confirme la sentence.
- 30 novembre : La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) exhorte la Turquie à ne pas promulguer la peine de mort.

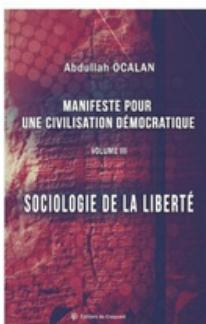
### • **2002 - Commutation en prison à vie**

- 9 août : La Turquie abolit la peine de mort en temps de paix.
- 3 octobre : la peine de mort d'Öcalan est commuée en prison à vie : La peine de mort d'Öcalan est commuée en une peine de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle.



## 2003-2005 - Décisions de la Cour européenne des droits de l'homme sur les procès inéquitables

- 2003 : La Cour européenne des droits de l'homme estime que le procès d'Öcalan était inéquitable - refus d'accès à un avocat, juge militaire, absence d'audience rapide. Violations des articles 5 et 6 (procès équitable et liberté).
- 2004 : Öcalan publie le premier de ses « écrits de défense », un manuscrit en cinq volumes intitulé « Manifeste pour une civilisation démocratique », qui présente un nouveau paradigme fondé sur la libération des femmes, l'écologie et le confédéralisme démocratique.
- 12 mai 2005 : La Grande Chambre confirme la décision de 2003 : violations des articles 3, 5 et 6 ; ordonne l'indemnisation des frais d'avocat (~120 000 euros).
- La demande de nouveau procès d'Öcalan est rejetée par les tribunaux nationaux (Ankara puis Istanbul) à la mi-2006.
- Le Conseil de l'Europe met fin à la surveillance de l'exécution du jugement en février 2007.



Sociologie de la liberté



Capitalisme : L'âge des dieux sans masque et des rois nus



Manifeste pour une civilisation démocratique - Volume 1



La révolution communaliste

### 2009-2011 : Processus d'Oslo

- 2009-2011 : des négociations sont organisés dans le but de trouver une solution politique démocratique à la question kurde. Ces négociations échouent finalement en raison de ce que Öcalan décrit comme l'élimination des « conditions nécessaires à la conduite d'une lutte politique démocratique » par le gouvernement turc.
- Octobre 2009 : deux délégations de paix, l'une de Maxmur et l'autre de Qandil, se rendent en Turquie pour participer au processus de négociations de paix.
- 2009 : une nouvelle campagne, « Edi Bese », est lancée avec un soutien massif.
- Novembre 2011 : 42 avocats d'Öcalan sont arrêtés pour des accusations liées au terrorisme.



## 2012-2015 Négociations de paix et contacts limités

- 25 Juin 2012 : une veillée permanente est organisée devant le Conseil de l'Europe pour appeler à la libération d'Öcalan. Depuis, la veillée a lieu tous les jours, été comme hiver. Chaque semaine, un groupe différent issu de la diaspora kurde vient y participer.
- 2012 : des grèves de la faim sont organisées dans les prisons pour réclamer la libération d'Öcalan. En novembre 2012, Öcalan appelle à mettre fin à la grève de la faim. Un mois plus tard, il apparaît que les pourparlers avec Ankara sur un processus de paix ont repris.
- 25 juin 2012 : une veillée permanente est organisée devant le Conseil de l'Europe pour réclamer la libération d'Öcalan. Depuis, la veillée se tient tous les jours, été comme hiver. Chaque semaine, un groupe différent issu de la diaspora kurde vient y participer.



- 3 janvier 2013 : Öcalan rencontre des responsables politiques kurdes (Ahmet Türk, Ayla Akat) dans le cadre d'une initiative de paix. Ces rencontres se poursuivent jusqu'en 2015.
- 2013 : Öcalan est transféré dans un nouvel établissement pénitentiaire à İmralı ; son isolement persiste.
- 13 février 2015 : 10,3 millions de personnes à travers le monde signent une pétition demandant la libération d'Öcalan. Au début de cette campagne, 3,6 millions de personnes supplémentaires avaient signé la pétition (portant le total à 13,9 millions de signatures).
- 5 avril 2015 : l'État turc met fin brutalement au processus de paix.

## 2016-2023 - Les restrictions juridiques et l'isolement s'intensifient

- 2016-2025 : Plusieurs villes italiennes accordent la citoyenneté d'honneur à Öcalan, notamment : Naples, Palerme, Reggio Emilia, Castel del Giudice, Castelbottaccio, Fossalto, Berceto et Martano.

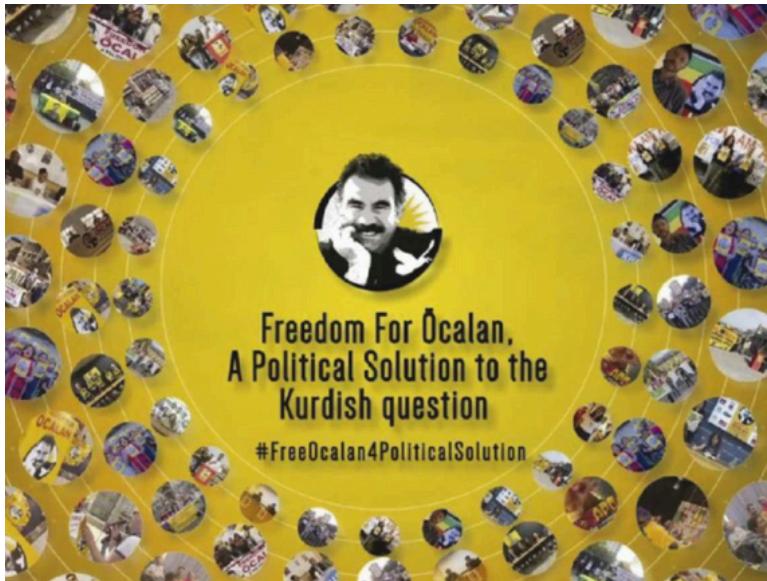


- Novembre 2011 : 42 avocats d'Öcalan sont arrêtés sur la base d'accusations liées au terrorisme.
- 2012 : Des grèves de la faim sont organisées dans les prisons pour la liberté d'Öcalan. En novembre 2012, Öcalan lance un appel pour mettre fin à la grève de la faim. Un mois plus tard, il apparaît que les pourparlers avec Ankara ont repris en vue d'un processus de paix.
- 19 juillet 2012 : La révolution du Rojava commence, inspirée par les idées d'Öcalan sur la libération des femmes et le confédéralisme démocratique.
- 2013 : Öcalan est transféré dans une nouvelle prison à İmralı ; l'isolement persiste.
- 8 Novembre 2018 : Leyla Güven entame une grève de la faim pour protester contre l'isolement d'Öcalan ; des milliers de personnes se joignent à elle.
- Début 2019 : une grève de la faim de 200 jours est organisée en prison et devant le Conseil de l'Europe pour demander la libération d'Öcalan.



- Janvier 2019 : 50 lauréats du prix Nobel signent une lettre appelant à la fin de l'isolement d'Abdullah Öcalan.
- 2019 : De nombreuses visites d'avocats et de familles reprennent ; la huitième visite du CPT a lieu en mai.
- 5 octobre 2019 : l'assemblée municipale de Berceto accorde à Öcalan la citoyenneté honoraire
- 6 mars 2020 : La municipalité de Fossalto, en Italie, accorde à Ocalan la citoyenneté d'honneur
- 2022 (Sept) : Le CPT effectue sa neuvième visite ; la Turquie refuse de publier le rapport.
- 2021 (mars) -2024 (octobre) : Öcalan est détenu au secret pendant 43 mois.
- Octobre 2023 : début d'une nouvelle campagne intitulée « Liberté pour Öcalan, solution politique à la question kurde ».
- Été 2024 : 69 lauréats du prix Nobel signent et envoient une lettre aux institutions internationales et au président turc, appelant à la fin de l'isolement d'Öcalan.
- Malgré de violentes attaques, les forces de guérilla du PKK continuent de résister avec succès pour défendre leurs territoires, prouvant qu'elles ne peuvent être éliminées par des moyens militaires.





### **Fin 2024 - 2025 - Engagement politique et appel au désarmement**

- 23 octobre 2024 : Le député Ömer Öcalan rend visite à sa famille pour la première fois depuis près de quatre ans.
- 28 décembre 2024 : Visite d'une délégation du parti DEM.
- 22 janvier 2025 : Nouvelle visite d'une délégation du DEM.
- 27 février 2025 : Visite d'une délégation DEM élargie et d'un avocat. Öcalan appelle publiquement au désarmement et à la dissolution du PKK.

### **Mars-mai 2025 - Réponse du PKK et cessez-le-feu**

- 1er mars 2025 : Le PKK annonce un cessez-le-feu conditionnel et un désarmement futur, sous réserve de la libération d'Öcalan.
- 12 mai 2025 : Le PKK déclare officiellement sa dissolution.

- 11 juillet 2025 : Incendie symbolique des armes par les combattants du PKK sous supervision internationale.
- Été 2025 : 88 lauréats du prix Nobel signent une lettre adressée aux institutions internationales et au président turc, soutenant le processus de paix et appelant à la libération d'Öcalan.

*En prison, Öcalan a écrit un « Manifeste pour une civilisation démocratique » en cinq volumes, proposant une nouvelle sociologie de la liberté et un paradigme pour l'auto-organisation démocratique de la société basée sur les principes de la libération des femmes, de l'écologie et de la nation démocratique. Dans le contexte du nouveau processus pour la « paix et la société démocratique », Öcalan a présenté de nouvelles propositions pour la construction d'une « société démocratique » par le biais d'une « politique démocratique » et d'une « loi holistique » dans un nouveau livre intitulé « Manifeste pour la paix et la société démocratique ».*



**Le processus pour la paix et la société démocratique :  
Résolution de la question kurde par la politique démocratique**

Le 27 février 2025, le leader du peuple kurde Abdullah Öcalan a lancé un appel à la « paix et à une société démocratique », préconisant la résolution de la question kurde par des moyens politiques et démocratiques. À cet effet, il a appelé au dépôt des armes, ce qui suppose la reconnaissance d'une politique démocratique et d'un cadre juridique permettant à tous les acteurs de travailler ensemble à la recherche d'une solution. Il propose que « le respect des identités, le droit à la liberté d'expression et la capacité à s'organiser démocratiquement - permettant à chaque segment de la société de façonnner ses propres structures socio-économiques et politiques - ne peuvent être réalisés qu'à travers l'existence d'une société et d'un espace politique démocratiques ». Cet appel a reçu un



large soutien international de la part des institutions internationales, y compris du secrétaire général des Nations unies, ainsi que des partis politiques, de la société civile, des organisations de la société civile et de la société civile.

Dans les mois qui ont suivi cet appel, grâce à l'initiative de M. Öcalan et de la société kurde, des mesures importantes ont été prises pour résoudre la question kurde. Du 5 au 7 mai, le PKK a tenu son congrès, qui a abouti à la fin de la lutte armée, à la dissolution du PKK et à la poursuite de la lutte pour la démocratie au Kurdistan par des moyens politiques. Au sein du Parlement turc, des propositions ont été faites pour la formation d'une

**Le processus pour la paix et la société démocratique :  
Résolution de la question kurde par la politique démocratique**



commission parlementaire multipartite chargée de superviser le processus de démocratisation en Turquie par le biais de la résolution de la question kurde. Des appels ont été lancés par toutes les tendances politiques en Turquie, ainsi que par la communauté internationale et le public, pour soutenir ce nouveau processus. Par exemple, un large éventail d'universitaires et d'intellectuels ont exprimé leur soutien à la campagne « Je veux rendre visite à Öcalan ». Des conférences ont été organisées à Rome, Istanbul, Amed, Bruxelles et ailleurs pour discuter du sujet et proposer des projets et des solutions potentielles. En juin, 88 lauréats du prix Nobel ont adressé une lettre aux institutions internationales, soutenant le processus et appelant à la libération d'Abdullah Öcalan.



Toutefois, le manque d'engagement du gouvernement turc reste préoccupant, tant en ce qui concerne l'inaction dans le processus actuel que la poursuite d'approches de plus en plus autoritaires à l'égard de la société et la poursuite des attaques militaires contre les régions kurdes.

À ce jour, les conditions d'incarcération de M. Öcalan n'ont guère évolué en ce qui concerne la reconnaissance de ses droits. Trois prisonniers politiques supplémentaires ont été amenés à la prison de l'île d'Imrali pour pouvoir travailler avec M. Öcalan, mais le temps qu'ils peuvent passer ensemble est limité. Alors que des délégations politiques ont été autorisées à lui



rendre visite au cours des derniers mois, les visites de ses avocats restent interdites. Deux visites familiales ad hoc ont eu lieu au cours des derniers mois à l'occasion de fêtes religieuses, mais le droit à des visites régulières avec les membres de la famille et les contacts par téléphone sont toujours limités.



Des voies juridiques et politiques doivent être créées afin de trouver une solution à la question kurde. Pour que la Turquie devienne démocratique, elle doit résoudre la question kurde sur une base démocratique. La paix n'est possible que dans le cadre d'une politique démocratique. Le leader du peuple kurde, Abdullah Öcalan, doit être libéré physiquement. Il doit pouvoir s'engager activement dans la politique, coordonner et guider le processus de paix et la société démocratique.

Le succès de ce processus aurait des implications considérables pour l'ensemble de la région, ouvrant la voie à des processus similaires en faveur de la paix et du renforcement des sociétés démocratiques. Dans le contexte d'un Moyen-Orient de plus en plus accaparé par des guerres entre États-nations au détriment des peuples de la région, insister sur la paix et l'autonomie démocratique revêt non seulement une importance accrue, mais constitue une « troisième voie » offrant des solutions à bon nombre des crises actuelles.

Une forte participation de toutes les composantes de la société, tant au niveau local qu'international, est également nécessaire - ce n'est pas sans raison que M. Öcalan qualifie ce nouveau processus de « société démocratique ». Si l'opposition, les organisations de la société civile, les femmes, les jeunes et toutes les couches de la société adhèrent à ce processus, nous pourrons le sortir de l'impasse de la politique gouvernementale actuelle et nous acheminer vers une paix réelle et durable.

En renforçant les valeurs démocratiques, les forces démocratiques au sein de la société seront en mesure de s'engager activement dans le processus : en discutant et en développant des méthodes, en fixant l'ordre du jour et en proposant des projets de solutions pratiques. Dans cette perspective, nous formulons les demandes suivantes :

- **La décision de 2014 de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Öcalan c. Turquie doit être mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les changements apportés à la législation turque sur le droit à l'espérance, qui considère que l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération constitue une violation de l'interdiction de la torture et des mauvais traitements.**
- **La Turquie doit libérer M. Abdullah Öcalan. La liberté physique de M. Öcalan, l'architecte de ce processus de paix, est nécessaire à la résolution de la question kurde. Il doit être autorisé à participer aux processus politiques, à communiquer librement avec ses avocats, la presse, les partis politiques et leurs représentants, les organisations de la société civile et d'autres acteurs.**
- **La Grande Assemblée nationale de Turquie doit prendre des mesures politiques et juridiques concrètes en faveur de la démocratisation et de la reconnaissance des droits des Kurdes en Turquie, afin de promouvoir et de protéger l'égalité entre tous les peuples du pays.**

- Les États membres de l'UE et les autres acteurs internationaux doivent encourager la Turquie à prendre des mesures immédiates pour participer honnêtement à ce processus, en exerçant des pressions diplomatiques et en proposant des efforts de médiation pour s'assurer que la Turquie respecte les principes démocratiques, cesse les hostilités militaires et s'engage dans un processus de paix crédible, inclusif et soutenu par la communauté internationale.
- La Turquie, les États membres de l'UE, les États-Unis et les autres pays concernés devraient retirer le PKK de la liste des organisations terroristes et mettre fin à la criminalisation injuste des Kurdes. Cela ouvrira la voie au succès du nouveau processus.



